

DECRET N° 97-470 DU 29 SEPTEMBRE 1997

Portant approbation du Collectif Budgétaire,
Gestion 1997, de la Sous-Préfecture de
BANIKOARA (BORGOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ,
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant composition du gouvernement
- VU le décret N° 97-210 du 30 Avril 1997, portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1997, des Circonscriptions Administratives du BORGOU
- VU la Loi N° 97-001 du 21 Janvier 1997, portant Loi de Finances pour la gestion 1997 ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 Septembre 1997.

DECRETE

Article 1er : Est approuvé le Collectif Budgétaire, gestion 1997, de la Sous-Préfecture de BANIKOARA, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 54 000 000 de francs, conformément au tableau de synthèse joint en annexe.

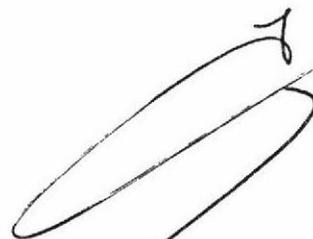
Article 2 : le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer, par arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition du Sous-Préfet, Ordonnateur du budget local.

Le sous-préfet est également autorisé, en cas de besoin et dans la limite de ses compétences budgétaires, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au journal Officiel.

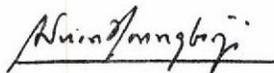
Fait à Cotonou, le 29 SEPTEMBRE 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations Avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



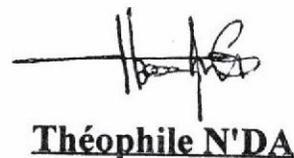
Adrien HOUNBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale,



Théophile N'DA

Ampliations : PR 6 AN 4 SGG 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 MF 4 ME 4 MISAT 4
Autre Ministères 15 DLC 2 GDBM 4 CF 1 DGTCP 2 CIRC. ADM. 12 GCONB-
UNB-FASJEP-ENA 4 BN 4-DAN 2 IGF1 IGAA 1 JORB 1.-

SOUS-PREFECTURE DE BANIKOARA

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 1997

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions de francs 54 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Treize Millions de francs :..... 13 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions de francs 54 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Treize Millions de francs :..... 13 000 000